

Arbres remarquables

Fonds de préservation, de développement et de valorisation des arbres de Pessac.

OBJECTIFS

- › Mettre en œuvre des actions de préservation du patrimoine arboré de Pessac
- › Développer de nouvelles plantations sur le territoire
- › Sensibiliser à l'environnement en proposant des actions pédagogiques autour de l'arbre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Vu du ciel, Pessac est un véritable poumon de verdure : 350 hectares entre nature sauvage et jardins aménagés. Les arbres donnent donc une identité très forte à son territoire. Au delà de leur rôle esthétique paysager important, les arbres ont un rôle majeur dans la qualité environnementale d'une ville : ils créent des microclimats par leur humidité, ils améliorent la qualité de l'air en jouant un rôle de filtre, ils participent à la lutte contre l'érosion en ralentissant ou freinant les eaux ou en retenant les sols, ils contribuent à une atténuation du bruit, ils permettent la création d'îlots de fraîcheur en été, ils régulent le froid en hiver en freinant la vitesse du vent : ils participent donc très largement à notre confort et à la qualité de notre environnement. Ils constituent au sens fort du terme un patrimoine que nous léguerons aux générations futures.

La Ville de Pessac a choisi en conséquence de mettre la question de l'arbre au cœur de ses préoccupations environnementales : augmentation du nombre d'hectares naturels protégés, classement des arbres « remarquables » du territoire (110 à ce jour), activation des opérations de reboisement ou de plantation (par exemple via l'opération « 1 jour, 1 arbre ») etc.

Les actions du Fonds de préservation, de développement et de valorisation des arbres ont comme objectifs, sur l'ensemble du territoire de :

- › préserver le patrimoine arboré par des actions d'entretien, de taille avec un focus particulier sur les arbres remarquables du territoire
- › continuer les plantations ou le reboisement en s'appliquant à y introduire de la diversité mais aussi des espèces à valeur paysagère ou historique forte. La ré-introduction du chêne liège, patrimoine local (qui servait à la fabrication des bouchons de liège pour les domaines viticoles !) détrôné depuis 1830 par le pin devenu « l'arbre d'or » et la continuation du reboisement des parcelles brûlées lors de l'incendie de l'été 2015 (4 000 arbres perdus) sont ainsi prévus
- › mettre en place des actions de sensibilisation autour de l'arbre pour tous les publics car, si les arbres sont souvent l'objet d'un attachement affectif, leur cycle de vie, leurs exigences vitales et sanitaires, leurs coûts d'entretien et de plantation sont souvent méconnus.

Un soutien à ce Fonds permettrait d'augmenter le nombre d'arbres plantés sur le territoire, d'accentuer mieux encore la valorisation du patrimoine arboré existant, d'approfondir la sensibilisation pédagogique et environnementale auprès de publics variés.

Mécénat recherché : Mécénat financier.

Nos mécènes : La Compagnie du Biscuit, VDLV

☰ CONTACT

Mécénat et partenariats privés

☎ 05 57 93 65 56
06 01 26 02 49

@ [Courriel](#)

Ville de
PESSAC

VILLE DE PESSAC

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

☎ 05 57 93 63 63

🕒 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS